



## Déclaration liminaire



# GT "Organisation territoriale de la DGCCRF" du 5 octobre 2017

Madame la Présidente,

Lors de l'audience ministérielle du 25 juillet dernier, Bruno LE MAIRE vous a chargée d'organiser une concertation avec les organisations syndicales, dans l'objectif de porter dès le mois d'octobre, au niveau interministériel, un projet clair d'organisation territoriale de la DGCCRF permettant la restauration de sa chaîne de commandement.

C'est dans ce cadre que les Fédérations et les organisations syndicales représentatives de la DGCCRF ont été invitées à participer à ce groupe de travail du 5 octobre ... date au demeurant fort tardive pour un cycle de concertation devant aboutir à un projet ficelé pour ce même mois d'octobre ! C'était sans doute sans anticiper sur les éternels blocages interministériels et sur le **programme « Action publique 2022 »**, qui a fait l'objet d'une circulaire signée par le Premier Ministre le 26 septembre dernier !

Rappelons que le Ministre avait identifié quatre sujets ouverts à la concertation :

- ✓ Le rétablissement d'une chaîne de commandement claire et lisible.
- ✓ Le maintien des structures départementales de proximité.
- ✓ Le ciblage des missions prioritaires de la DGCCRF.
- ✓ Les effectifs et les infrastructures.

Notre réunion de concertation était particulièrement attendue par les agents de la DGCCRF, qui revendiquent de toute urgence une issue favorable au dossier de cette administration démantelée par la RéATE et détruite par les errements dogmatiques de l'interministérialité.

L'objectif initial de retour à une chaîne de commandement directe, fixé par M. MACRON en personne lorsqu'il était notre Ministre, s'est fourvoyé dans l'application d'un plan d'actions inopérant, mis en œuvre dans le contexte bloquant et clivant de l'interministérialité en DDI et qui n'a fait qu'aggraver encore la situation de la DGCCRF et de ses personnels.

Il nous est proposé de démarrer ce cycle de concertation par le sujet de la revue des missions DGCCRF.

Concernant la méthode et le processus de concertation, il nous semble évident que les quatre sujets ouverts à la concertation par notre Ministre sont indissociables.

Le sujet de la revue des missions ne doit pas occulter les trois autres et encore moins renvoyer le premier (le rétablissement de la chaîne de commandement) aux calendes grecques, pour mieux poursuivre le fameux plan d'actions interministériel, qui a, rappelons-le, été rejeté par l'ensemble des organisations syndicales tant de la DGCCRF que des DDI.

Dans le cadre du programme « Action publique 2022 », les Ministères doivent rendre une feuille de route portant notamment sur la revue des missions, le « Comité Action publique 2022 », devant produire un rapport avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

**FO** dénonce le programme « Action publique 2022 », dont l'objectif est d'accompagner la baisse drastique des dépenses publiques par des suppressions d'emplois et de missions de service public.

Pour autant, ce programme ouvre la voie à des réformes structurelles à envisager pour améliorer la qualité du service public. Un des cinq chantiers transversaux porte sur l'organisation territoriale des services publics.

Pour la **Fédération des Finances FO** et son syndicat national **CCRF-FO**, Bercy doit impérativement proposer dans ce cadre la sortie des agents **CCRF** des **DDI**. Nous demandons, face aux blocages qui sont toujours constatés, à aller jusqu'à l'arbitrage présidentiel.

Le positionnement de la **Fédération des Finances FO** et de **CCRF-FO** a toujours été clair sur le dossier DGCCRF :

#### ✚ Le rétablissement de la chaîne de commandement :

Le rétablissement d'une chaîne de commandement directe est LA bonne solution. Il tombe sous le sens qu'elle passe ipso-facto par la sortie des **DDI** revendiquée par **FO**.

M. MACRON, alors Ministre de l'Economie, l'avait lui-même affirmé ! Pour autant, cette solution limpide a été systématiquement écartée face aux réticences exprimées par le corps préfectoral.

**FO Finances** et **CCRF-FO** s'opposeront à toute nouvelle proposition à iso-structures ... la plaisanterie des plans d'actions inopérants n'a que trop duré !

La sortie des DDI est d'autant plus impérieuse que le Ministère de l'Intérieur, dans sa feuille de route, a fait pleinement le choix de la déconcentration à outrance, par un accroissement des marges de manœuvre des Préfets dans la conduite des politiques publiques des ministères au niveau local, allant jusqu'à la **faculté de déroger à la norme réglementaire** !

Le rétablissement de la chaîne de commandement devra ainsi obligatoirement passer par la confirmation de la dimension nationale des politiques publiques dévolues à la DGCCRF. Il convient d'acter, une bonne fois pour toute, que les missions de la DGCCRF sont incompatibles avec le concept réducteur de "protection des populations" dévolu aux DDI !

**La solution de la régionalisation préconisée le 25 juillet par le Ministre doit être discutée et mise en œuvre sans atermoiement.**

Seule une organisation régionale, implantée localement avec un lien hiérarchique clair établi entre les structures et un fonctionnement en réseau, garantira efficacité et homogénéité des actions tant macro que microéconomiques menées par la DGCCRF sur l'ensemble du territoire national.

A défaut de la solution idéale d'un retour à la régionalisation antérieure à la RéATE, le schéma UT DIRECCTE, tel qu'il était prévu par la circulaire FILLON du 7 juillet 2008, nous semble pertinent car il est de nature à préserver une gestion et un pilotage national plus efficaces.

Dans le cadre du rétablissement de la chaîne de commandement, chaque agents CCRF doit, en outre, sans délai être placé sous l'autorité hiérarchique d'un cadre CCRF de statut A+.

#### **✚ Le maintien des structures départementales :**

Pour **FO**, l'échelon départemental doit impérativement rester l'échelon pertinent indispensable à la mise en œuvre des missions, par une connaissance fine du terrain et des acteurs économiques.

La disparition d'implantations départementales ne serait pas acceptable et traduirait une méconnaissance profonde du métier d'enquêteur.

**Les tentatives infructueuses d'interdépartementalité issues du plan d'actions interministériel doivent être stoppées.**

Une mutualisation régionale des effectifs est néanmoins nécessaire pour régler, sur la base du volontariat, la problématique des compétences rares ne nécessitant pas une présence permanente sur un département.

Les schémas régionaux de mutualisation qui ont été mis en place dans le cadre du dernier plan d'actions, dans la plus grande opacité (ils n'ont d'ailleurs jamais été communiqués aux OS, contrairement aux engagements pris par la DG !), ne répondent à l'évidence pas à cet impératif et doivent être revus.

## ✚ Le ciblage des missions prioritaires de la DGCCRF :

La DGCCRF s'est trouvée confrontée ces dernières années à une problématique très singulière au niveau départemental :

- Un empilement et une complexification des missions relevant de sa compétence.
- La multiplication des sources de donneurs d'ordre.
- L'affectation d'agents sur des missions transversales (secrétariat général, contentieux pour l'ensemble de la DDI, chargés de mission, astreintes, comité médical,...), voire sur les missions d'autres services.

Pour **FO**, la DGCCRF doit :

- impérativement conserver toutes les missions relevant de son cœur de métier, **qu'il convient de définir clairement dans le cadre de ce premier groupe de travail**,
- et décharger les agents de tout le reste, par une sortie des DDI et également par des consignes claires pour stopper la participation à diverses commissions (baux commerciaux, sécurité routière, surendettement, etc...), afin qu'ils soient en mesure de se consacrer pleinement à l'enquête.

## ✚ Les effectifs et les infrastructures :

Assurer une présence effective sur le terrain sans abondement en effectifs au niveau départemental relève de la fiction, sauf à abandonner nos cœurs de mission, ce que **FO** refuse.

Pour **FO** :

- Un rapatriement immédiat des effectifs CCRF actuellement en poste en DDI sur des fonctions transversales interministérielles est incontournable.
- La fixation des effectifs cibles en département et en région doit être entièrement revue, en visant une adaptation des moyens aux missions et en prenant en compte la réalité économique locale.
- Un plan pluriannuel de recrutement permettra de repasser au-dessus du seuil critique de fonctionnement. Les suppressions d'emplois inscrites dans le PLF 2018 sont inacceptables !
- La démarche GPRH, qui a été abandonnée dans le marasme des plans d'actions CCRF, doit être reprise de toute urgence.

Concernant les infrastructures, l'objectif visé doit être de mettre fin à toute interférence interministérielle dans l'exécution des missions et la gestion des agents.